



# *Gym* Santé

---

COMITÉ  
RÉGIONAL  
DE GYMNASTIQUE  
GRAND EST



## Concours vidéo

« Gym Santé : 2 minutes pour agir »

## **Article 1 : Organisateur**

Le concours « Gym Santé : 2 minutes pour agir » est organisé par la Commission Gym Santé, rattachée au Comité Régional de Gymnastique du Grand-Est FFG.

## **Article 2 : Objectif de ce concours**

« Gym Santé : 2 min pour agir » est un concours de création d'un **clip promotionnel** afin de mettre en avant la Gym Santé au sein des clubs de la région Grand-Est. **Son objectif** est de mettre en lumière la pratique « Gym Santé FFG » adulte et sénior.

## **Article 3 : Participants et conditions de participations**

Le concours est ouvert à tous les clubs affiliés à la Fédération Française de Gymnastique de la région Grand Est. Il a pour but de mettre en avant la Gym Santé adulte et sénior.

Le clip doit être réalisé par un vidéaste amateur, **une personne licenciée au club** participant. Cette personne est un non-professionnel du cinéma ou de la photo.

**Les acteurs** du clip sont des **licenciés pratiquant la Gym Santé** adulte et/ou sénior au sein du club dont **l'âge est supérieur à vingt-cinq ans révolus**. Ils seront informés par le club que ce film est destiné à des fins promotionnelles et que la **commission Gym Santé se réserve tous droits sur ces vidéos**.

La participation est gratuite. Les clubs acceptant d'y participer prennent à leur charge les frais éventuels liés à ce clip.

**Une seule vidéo par club sera acceptée.**

**La commission Gym santé se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de vidéo reçu est inférieur à 5.**

## **Article 4 : Dossier de candidature**

Le dossier de candidature comprendra :

- Le formulaire complété et signé ci-joint ;
- Le clip vidéo ;
- La liste des musiques utilisées ;
- Les attestations de droit à l'image ;  
L'attestation de droit à l'image et libre de droit à la diffusion devra être jointe au dossier, remplie par chacune des personnes visibles sur la vidéo. Ce document est important, toute participation sera considérée comme caduque si chaque participant ne l'a pas complété et signé.
- L'autorisation du vidéaste de cessation des droits audiovisuels.

La vidéo devra être envoyée par le biais d'un lien wetransfer à l'adresse générique : [communication@ffgymgrandest.fr](mailto:communication@ffgymgrandest.fr).

Le concours est ouvert du 14/01/2020 au 31/03/2020 inclus.

## **Article 5 : Cahier des charges techniques**

- Durée de la vidéo : entre 1min00 et 2min00 maximum ;
- Aucune dérogation de durée n'est possible ;
- La qualité minimum requise : HD/FULL HD ;
- Format conseillé : 16/9 ;
- Langue française ou toute autre langue avec sous-titrage français ;
- Type de fichier/support : .AVI / .MOV ;
- Seules les musiques libres de droits sont autorisées.

## **Article 6 : Jury et critères d'appréciations du jury**

Les vidéos seront soumises à l'appréciation du jury final qui se compose des membres de la commission Gym Santé et personnes invitées.

Ces derniers se réuniront courant avril-début mai.

Afin de désigner les gagnants, le jury prendra en compte les critères suivants :

- La diversité du contenu ;
- La réalisation technique ;
- Le respect des délais ;
- La créativité et l'originalité du contenu ;
- La plus-value de ce clip pour la Gym Santé.

## **Article 7 : Récompenses**

Un classement des vidéos sera réalisé par les membres de la commission Gym Santé. A l'issue de cette délibération, une remise des prix sera organisée durant le mois de mai afin de récompenser les lauréats.

Les trois premiers lauréats de ce classement remporteront un bon d'achat pour un équipement gym santé d'une valeur de :

- 1<sup>er</sup> : 300€ pour le club ;
- 2<sup>ème</sup> : 200€ pour le club ;
- 3<sup>ème</sup> : 100€ pour le club.

